

Les éco-organismes

Profitez de la gratuité de la collecte et/ou de la valorisation de certains de vos déchets grâce à nos éco-organismes partenaires :

• En apport sur nos sites uniquement

EcoLogic

Déchets d'équipements électrique et électronique.
www.ecologic-france.com

soren

Panneaux solaires photovoltaïques usagés.
www.soren.eco

• En collecte ou en apport sur nos sites

Valdelia

Mobilier de bureau.
www.valdelia.org



ecomaison

Matériaux et objets de la maison.
www.ecomaison.com



APER
LA PLAISANCE
ECO-RESPONSABLE

Bateaux de plaisance hors d'usage.
www.recyclermonbateau.fr



ADIVALOR

Déchets d'agrofourmiture.
www.adivalor.fr

Guide
PRATIQUE
DU
TRI

Suivez le Guide !



**RECYCLEURS
BRETONS**

- Guilers
- Guipavas
- Crozon
- Plouigneau
- Lorient

GUIPAVAS - CTHP

Siège social - ZA Saint-Thudon
170, rue Jacqueline Auriol - 29490 GUIPAVAS
Tel. 02 98 03 29 98

NOS DÉCHETTERIES

• **GUILERS - CETI**
Ty-Colo
29820 GUILERS
Tel. 02 98 36 61 61

• **PLOUIGNEAU**
ZI de Kerbriant
29610 PLOUIGNEAU
Tel. 02 98 79 82 00

• **CROZON**
ZAC de Kerdanvez
29160 CROZON
Tel. 02 98 27 64 33

• **LORIENT**
ZI de Kerpont
780 rue de Manéguen
56850 CAUDAN
Tel. 02 97 81 60 82

NOS HORAIRES

• **Toutes nos agences**
Du lundi au jeudi :
8 h-12 h / 13 h 30-17 h 30
Le vendredi : Fermeture
16 h 30

• **Centre de Tri Haute Performance**
Du lundi au vendredi :
7 h-19 h

www.recycleurs-bretons.fr

Guide
PRATIQUE
DU
TRI

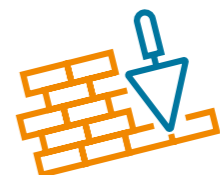
Que faire des plaques de plâtre ?
Les briques rouges peuvent-elles
être mélangées aux gravats ?

Pour répondre à toutes ces questions,

Suivez le Guide !



Guide
PRATIQUE
DU
TRI



**RECYCLEURS
BRETONS**

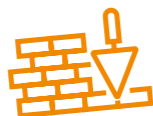
Les déchets inertes



Les déchets inertes sont des matériaux exclusivement constitués de minéraux : terre, graviers, pierre.

Les déchets de démolition

- Ardoise
- Carrelage
- Tuile
- Marbre
- Faïence
- Céramique
- Brique
- Brique rouge sans plâtre



La laine de verre ou de roche

La laine de verre ou de roche fait l'objet d'une collecte isolée et la matière doit être sèche et non souillée.

✘ **Les interdits** : laine avec plâtre, polystyrène ou aluminium, laine de bois.

Les menuiseries

Les menuiseries doivent être entreposées dans des contenants dédiés pour éviter la casse des vitrages.



Les plaques de plâtre

Le plâtre et les plaques de plâtre font l'objet d'une collecte isolée. Les plaques doivent être sèches et non souillées.



À savoir

La brique plâtrière est classée dans la catégorie des déchets non dangereux en mélange.

Le bois non traité

- Cageots
- Palettes
- Bois d'emballages



Le bois traité et peint

- Bois peint et verni
- Lambris et parquets
- Bois de charpente
- Bois contreplaqué ou aggloméré



Les déchets verts

- Feuillage
- Petits arbustes
- Tonte de pelouse
- Taille de haie



À savoir

Les sections de branches dont le diamètre est supérieur à 30 cm sont considérées comme des souches et doivent être séparées des autres déchets verts.

Suivez le Guide !



Les plastiques

Pour être valorisés, les plastiques doivent être propres et triés par catégorie (PP, PS, PET, PEHD, PEBD, etc.)

Pour caractériser vos plastiques, demandez conseil à votre commercial.

Les cartons

Composés de cartons bruns d'emballages propres et non souillés.

✘ **Les interdits** : mandrins, cornières et papiers kraft.

Les papiers

Composés de papiers blancs et d'archives.

✘ **Les interdits** : pochettes plastiques, enveloppes, papiers kraft et classeurs.

Les Déchets Non Dangereux en mélange

Les DND comprennent toutes les catégories de déchets non triés.

LES PRODUITS INTERDITS DANS LES BENNES :

- Amiante
- Huile
- Peinture
- Solvant
- Extincteurs
- Bouteilles de gaz
- Tous éléments explosifs
- Déchets pyrotechniques



Collectes Spécifiques

Les déchets industriels spéciaux

- Bombes aérosols
- Mastics
- Pots de peinture
- Colles
- Bidons d'huile et hydrocarbures

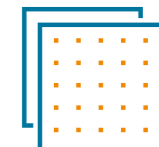


L'amiante

Amiante lié

L'amiante doit être intègre et conditionnée en Body Benne ou en Big-Bags identifiés Amiante.

- Plaques fibro-ciment
- Canalisations
- Ardoises amiantes



Amiante libre

L'amiante libre est conditionnée en Big-Bags scellés, identifiés amiante et doit suivre une filière spécifique de traitement.

- Dalles
- Joints
- EPI
- Poussière
- Pièces abimées ou cassées

Plus d'informations sur www.amiante.bzh



À savoir

Pour toute collecte d'amiante, une demande de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) doit être formulée auprès de nos services et une déclaration doit être émise sur le site

trackdechets.beta.gouv.fr